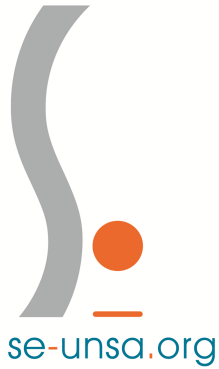


À Saint Etienne le 19 juin 2020



Mathilde Point, secrétaire départementale du SE-Unsa 42

À M. L'Inspecteur d'Académie – DASEN du département de la Loire

**Objet :** Dysfonctionnements du serveur mouvement

Monsieur,

Notre organisation a fait, auprès de votre secrétariat, une demande d'audience au sujet du mouvement en début de semaine.

Pour autant, et sans attendre que cette audience ait lieu, il nous paraît nécessaire de porter à votre connaissance un certain nombre de dysfonctionnements repérés du serveur avant que le mouvement ne soit fixé – annonce faite en CAPD ce jeudi 18 pour lundi matin au plus tard –

- Le fonctionnement de l'algorithme n'a pas pris en compte l'ordre des discriminants à barème égal établi par la circulaire. En effet, l'ordre des vœux prévaut dans les affectations annoncées aux personnels. Et si tous se sont vu imposés cette règle imprévue, elle n'est pas pour autant acceptable car elle aurait nécessité une rédaction des vœux différente de la part des collègues.
- Les affectations sur poste de direction semblent de pas donner priorité aux collègues inscrits sur liste d'aptitude.
- Les affectations en ASH ne respectent pas les priorités liées aux parcours individuels des collègues.
- Les règles d'affectation par extension sont, encore à ce jour, inconnues des personnels malgré nos demandes répétées en instance.

Nous restons à votre disposition pour toute précision nécessaire.

Souhaitant que les résultats du mouvement puissent être rétablis dans le respect des règles édictées par la circulaire, de façon équitable et connue des personnels, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Mathilde Point, secrétaire départementale du SE-Unsa 42